

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 10

Artikel: Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut la pratiquer dans notre cavalerie, non pas seulement parce que partout c'est à l'officier à donner l'exemple, mais, et tout particulièrement, parce qu'elle concourt puissamment à développer chez lui les qualités qui lui sont indispensables.

Pouvoir peser une décision et la prendre dans un mouvement rapide, apprécier de sang-froid un obstacle et les dangers qu'il présente et les surmonter, sont des aptitudes sans lesquelles il n'y a pas d'officier de cavalerie accompli.

Nos officiers doivent encore être spécialement exercés à juger d'un terrain au point de vue topographique et tactique pour être en état d'en tirer parti de toutes manières, de ne pas s'y perdre et de savoir toujours s'y retrouver.

Le service de chef de patrouille doit leur être parfaitement connu.

Si quelques exercices, d'une nature formelle, suffisent pour le service de sûreté en marche d'un régiment, l'établissement d'un bivouac ou le placement d'avant-postes dans une halte, on ne pourra jamais par contre employer trop de temps à étudier les missions dont peut être chargée une patrouille d'officiers, et celles-ci seront données de telle sorte que si, pendant leur exécution (ce que l'instructeur aura prévu), quelque incident inattendu survient et force à les modifier, on puisse juger, par la manière dont l'officier aura agi, de son intelligence et de son aptitude à envisager de pareilles situations et à s'en tirer. C'est dans ces cas surtout que nos officiers trouveront l'occasion de montrer qu'ils savent profiter d'un terrain et, en dépit des difficultés qu'il offre, arriver rapidement à leur but.

Ce que nous venons de dire ne diminue en rien du reste la nécessité de former nos premiers lieutenants dans nos écoles au service de sûreté en marche d'un régiment, avec envoi de patrouilles en avant, aux mesures de sûreté à prendre dans les haltes, et à la conduite de la troupe sur tout terrain, avec exercices de combat.

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse.¹

Lorsque l'on se reporte à quelque vingt ans en arrière et qu'on voit ce qu'est devenue la lourde cavalerie d'autrefois on est forcé de convenir qu'il s'est fait un immense progrès. Les cavaliers

¹ Tout en insérant avec plaisir cet article, qui renferme des renseignements et des aperçus d'un haut intérêt, nous devons en laisser à l'auteur, sur son offre d'ailleurs, toute la responsabilité. *Réd.*

sont mieux instruits, ils montent bien à cheval, quoiqu'il y ait encore bien quelques critiques à leur adresser, mais ils sont néanmoins plus alertes, plus souples et plus aptes à faire le service d'éclaireur, indispensable à toute armée en campagne. Les chevaux ont beaucoup gagné, non-seulement en élégance, mais encore sous le rapport des allures. On ne voit plus, comme on voyait autrefois, de lourds chevaux portant de non moins lourds cavaliers, s'enlever avec peine et ne pouvant fournir qu'une carrière très courte; le souffle leur manquait, ils étaient pleins de foin et presque vides d'avoine. Le progrès est immense, c'est incontestable ; mais tout cela n'a pas été obtenu sans sacrifices. Nous n'avons pas à nous en plaindre, nous contribuables, du moment que c'est pour le bien de la patrie et pour la défense de sa neutralité. Cependant nous avons le droit de demander que les sacrifices qu'on nous impose soient réduits à leur minimum et c'est sur ce point que nous désirons attirer l'attention de ceux qui ont dans leurs attributions la cavalerie.

Les chevaux de remonte sont en très grande partie achetés dans les provinces du nord de l'Allemagne, un petit nombre est acheté en Suisse. Les sociétés d'agriculture, appuyées par de nombreux officiers supérieurs très compétents, ont demandé depuis plusieurs années et ont pu enfin obtenir que les achats de chevaux de cavalerie fussent faits en plus grand nombre dans le pays. Voilà longtemps que le département fédéral du commerce et de l'agriculture encourage l'élevage des chevaux de cavalerie en faisant acheter par des experts des étalons anglais d'abord, puis des étalons anglo-normands ensuite, race à laquelle on s'est arrêté pour l'amélioration de notre espèce chevaline. Ces étalons sont remis aux cantons avec un rabais de 40 %, perte que subit la Confédération, et l'acheteur profite encore d'un rabais pouvant aller jusqu'à 20 % que lui fait le canton dans lequel doit rester l'étalon au service du public. En sus, d'après le règlement fédéral du 23 mars 1887, un subside de 10 % est accordé à tout étalon ayant servi à la monte d'une manière satisfaisante pendant six ans. Ce subside est élevé à 20 % après dix ans du même service. Le prix d'un étalon après tous ces subsides ne consiste plus guère alors qu'en une avance de fonds. C'est agir très largement, sans compter que depuis deux ans le même département fédéral du commerce et de l'agriculture donne des primes pouvant s'élever à 280 fr. aux pouliches et juments poulinières issues d'étalons importés.

Les étalons sont achetés au point de vue militaire surtout, le point de vue agricole étant plus ou moins sacrifié. On pourrait et on devrait croire que le département militaire fédéral, entrant dans ces vues, fait des efforts pour encourager l'élevage des chevaux.

Il n'en est malheureusement rien; ce département tend au contraire à décourager l'élevage en n'achetant presqu'à regret que quelques chevaux du pays que la remonte dénigre à plaisir.

Il faut avouer que c'est un singulier spectacle que celui que nous offrent ces deux départements fédéraux travaillant dans un sens opposé! Hâtons-nous d'ajouter, pour tout dire, que sur la demande des Chambres fédérales le département militaire a consenti à acheter cette année 20 jeunes chevaux de 3 ans nés et élevés dans le pays pour expérimenter si ces chevaux, mis à un bon régime, seraient capables de fournir un bon service dans un an. On a observé en effet que c'est toujours à partir de cet âge que nos éleveurs abusaient de leurs jeunes chevaux, lesquels arrivés à l'âge du service étaient déjà tarés et improches à la cavalerie.

Un bon point à ce département pour cette preuve de bonne volonté, quoique ce ne soit pas avec 20 chevaux qu'on puisse arriver à une expérience concluante. Mais l'essai sera peut-être continué, acceptons-en l'augure.

Les chevaux achetés chaque année en Allemagne pour la remonte sont assez bien choisis; ils ont du sang, de l'élégance, de bonnes formes, mais il ne faut pas croire qu'ils soient exempts de tares; il n'y a pour s'en convaincre qu'à assister à la vente des chevaux de remonte aux recrues, ventes auxquelles les tares apparentes sont indiquées aux acheteurs; mais enfin il n'y a pas de chevaux parfaits, pas plus en Allemagne qu'en Suisse; passons.

Les chevaux qu'ont vend à nos recrues sont payés à beaux deniers et les prix varient de 1200 à 1500 francs, la plupart à ce dernier prix. La recrue ne paie que la moitié du prix, il est vrai, et reçoit l'autre moitié en dix annuités, de sorte que le cheval finit par ne plus rien lui coûter. Mais les prix indiqués ci-dessus n'en sont pas moins intégralement payés par le pays. Ce prix nous semble quelque peu élevé en présence du prix des chevaux dans l'Allemagne du nord et certes la cavalerie allemande ne se recrute pas aussi chèrement, croyons-nous. Il est vrai que nous avons les frais d'achat et de transport qui ne manquent pas que de grever assez fortement le prix d'achat. En attendant, cet argent sort du

pays tandis que lorsque nous achetons des chevaux en Suisse, l'argent reste au moins dans le pays. Il y aurait donc plus d'avantages à acheter des chevaux en Suisse, quitte à en réformer un plus grand nombre et on aurait l'immense avantage d'encourager l'élevage des chevaux, ce qui nous semble être le premier but, car, en cas de guerre européenne, tous les marchés de chevaux nous seront fermés et force nous sera d'acheter les chevaux nécessaires à la cavalerie dans le pays. Si les éleveurs sont découragés, et hélas déjà beaucoup le sont! à produire le cheval de guerre, la remonte en cas de guerre sera pitoyable et peut-être fort embarrassée.

Les chevaux achetés en Allemagne sont dressés pendant trois mois dans un des dépôts de remonte, mais après ce dressage ils sont loin d'être des chevaux aptes au service qu'on leur demande. Beaucoup n'ont que 4 ans et sont donc des enfants demandant des ménagements. Il est impossible d'exiger d'eux le travail qu'on est en droit d'attendre d'un cheval de 6 ou 7 ans, de même qu'on ne peut exiger d'un jeune homme de 12 à 14 ans qu'il fournisse le travail d'un homme de 20 à 30 ans. C'est cependant ce que l'on fait et c'est ce qui constitue un vrai surmenage préjudiciable au présent comme à l'avenir du jeune cheval.

Les chevaux de cavalerie des recrues commencent leur service avec la première école qui dure deux mois. Ils sont dressés par des hommes *ad hoc* expérimentés, peu nombreux eu égard au nombre de chevaux à dresser, de sorte qu'ils ne peuvent en abuser et n'en abuseraient d'ailleurs pas sachant bien ce que l'on peut demander à de jeunes chevaux. Ils sont montés ou attelés tous les jours, car étant destinés à des milices, ces chevaux doivent pouvoir être attelés par le cavalier qui les emmène chez lui; s'ils étaient exclusivement réservés à la selle, les 7/8 resteraient à l'écurie faute d'emploi chez nos cultivateurs qui ne montent guère à cheval. Ce dressage peut être considéré comme suffisant si on admet que le cheval doive seulement se laisser monter ou s'atteler plus ou moins bien. Il est tout à fait insuffisant si sous ce mot de dressage on entend un cheval *mis*, c'est à-dire parfaitement obéissant à la main qui le conduit. Ce dressage demande beaucoup de temps et nous reconnaissons qu'il est impossible de livrer à nos recrues des chevaux semblables. C'est donc à la recrue à terminer et à perfectionner le dressage. Mais qu'est-ce qu'une recrue de cavalerie si ce n'est un jeune homme peu expérimenté, qui souvent a l'habitude des chevaux parce qu'il y en a

chez son père, mais qui ne sait pas s'en servir avec modération et en abuse volontiers, et nous pouvons dire ici que nous en parlons par expérience, car arrivé à l'âge mûr nous nous souvenons combien nous avons souvent abusé des jeunes chevaux.

Les recrues de cavalerie soignent généralement bien leurs chevaux, ils les aiment, s'y attachent et les voient souvent dépérir avec chagrin. En attendant, dans les manœuvres, dans les courses au loin, ils ne les ménagent pas suffisamment et les fatiguent souvent inutilement. Ces jeunes chevaux pleins d'ardeur, comme le sont de jeunes hommes, dépensent leur vie exubérante en sauts, en gambades, en détours inutiles là où un vieux cheval conduit par un homme d'expérience fait le même travail avec une bien moins grande dépense de force. Les chefs ne peuvent entièrement réprimer cette exubérance et d'ailleurs ils ne peuvent inculquer la sagesse et le calme. Par contre ils peuvent empêcher un emploi excessif des chevaux qui a pour résultat de les user et de les déprécier en fort peu de temps. Par une longue expérience, ayant eu tous les ans 1400 à 1500 jeunes chevaux, dont la moitié de 4 à 5 ans, à habituer à un service pénible, nous avons toujours vu que plus le cheval est ménagé dans ses jeunes années plus il dure longtemps, et nous ne croyons pas d'avancer qu'un jeune cheval ménagé par un petit service pendant un an, fournit un bon service pendant 3 ou 4 ans de plus qu'un cheval surmené dans la première année de service. Il y a donc intérêt pour le cheval et pour la bourse à n'exiger un dur service que graduellement.

Ce n'est pas ainsi qu'on agit en Suisse avec les chevaux de cavalerie et c'est un tort ; on veut aller trop vite au détriment de leur durée. L'instruction des recrues doit se faire rapidement et en deux mois elles doivent apprendre ce que l'on apprend en un an ailleurs. Nous ne discuterons pas ce point de vue, étant incomptétent dans la question militaire ; mais nous dirons que l'instruction des recrues ne doit pas se faire au détriment des chevaux qui nous coûtent fort cher.

Les chevaux de cavalerie sont bien nourris, puisqu'ils reçoivent 4 ½ kilos d'avoine, 5 ½ kilos de foin et 3 ½ kilos de paille, quoique cette ration ne s'applique pas à des chevaux faisant un service très dur. Ce service peut être cependant considéré comme dur quand des chevaux doivent, pendant plus de quatre heures par jour, porter leur homme avec le paquetage qui en double le poids ; lorsque ce travail se renouvelle souvent, une ration sup-

plémentaire serait nécessaire. Du reste, quel que soit l'âge d'un cheval, lorsqu'on le voit maigrir c'est qu'il souffre et la plupart du temps c'est par excès de travail, par une dépense de force qui n'est pas réparée. Or il est attristant de voir que ces jeunes chevaux qu'on a achetés bien gras avec un beau poil luisant, trottant sans se laisser exciter, revenir au bout de deux mois de service maigres et fatigués à l'excès. Cela n'est pas seulement attristant pour les yeux mais encore pour la bourse. Et nous ne disons pas cela pour les chevaux inférieurs, mais bien pour les mieux achetés sous le rapport de la conformation. Il faut alors plusieurs mois pour les refaire et malgré cela ils se ressentent toujours de ce surmenage hâtif. En abusant d'un vieux cheval on a le même inconvénient, mais quand il est refait par un service approprié à ses forces et nourri convenablement, il peut ne pas rester de traces de son surmenage.

On dit que la remonte en hommes pour la cavalerie n'est pas facile; cela est bien compréhensible. Faisant abstraction de la question d'argent et de la situation de l'individu qui doit avoir à sa disposition une écurie pour entretenir son cheval, il y a encore une question de satisfaction personnelle.

Il est pénible en effet pour un jeune homme d'être obligé d'abuser de son cheval et de le voir dépérir, car il faut obéir avant tout et cela dégoûte du métier ceux qui aiment les chevaux; or cet amour des chevaux va plus loin qu'on ne pense. Combien n'avons-nous pas vu de cochers abandonner leur gagne-pain plutôt que d'abuser de leurs chevaux! Combien n'en avons-nous pas vu prélever sur leur salaire une petite somme pour acheter un peu d'avoine ou pour donner un peu de pain à leurs chevaux afin de les maintenir en bon état. Gare au propriétaire qui, avec ces hommes de chevaux, comme on dit, ne ferme pas bien son coffre à avoine; le plus honnête cocher du monde ne résiste pas toujours à la tentation et en réalité ce n'est pas pour lui, c'est pour son maître; on ne peut lui en faire un crime.

Le surmenage des chevaux de cavalerie est un reproche que nous adressons surtout aux écoles de recrues. Les autres écoles sont moins longues, car tandis que les premières ont une durée de deux mois, les autres ne durent guère que 10 jours. De plus, les chevaux, dès le premier cours de répétition, ont un an de plus et peuvent être considérés comme des chevaux faits, rompus au travail et supportant mieux la fatigue. Les chevaux amenés du nord de l'Allemagne ont été longuement préparés pour la

vente, ils sont mous et portent une mauvaise graisse qu'ils doivent perdre d'abord pour en reprendre une de meilleur aloi qui ne soit pas produite par les farineux ou autre nourriture semblable.

Ils doivent en outre racheter le climat et le régime comme cela arrive toujours chez les chevaux qu'on dépaysse. Les chevaux achetés en Suisse se trouvent dans de meilleures conditions et quoique préparés pour la vente ils n'ont pas à racheter le climat comme les autres. Aussi ces chevaux, après le dressage, supportent-ils bien mieux le service de l'école de recrues. On en voit rarement à l'infirmerie. Par contre on fait venir de nombreux chevaux de la régie pour remplacer les chevaux allemands malades ou incapables de continuer le service. Nous serions curieux à ce propos de connaître le pour cent et des chevaux malades et des chevaux réformés des deux provenances du pays et de l'Allemagne; la différence doit être toute à l'avantage du premier.

Le service des chevaux de recrues est encore rendu fort pénible par les chaleurs. Cette fatigue supplémentaire pourrait, nous semble-t-il, leur être facilement évitée en ne choisissant pas justement pour ces écoles les deux mois les plus chauds de l'année.

Le climat du nord de l'Allemagne n'est pas le nôtre, il est plus régulier. Nos hivers sont aussi froids et même plus froids; mais nos étés sont plus chauds, la preuve en est dans les plantes que nous cultivons et qui ne réussissent pas dans le nord.

Le service pourrait encore être adouci pour les chevaux en ne les faisant sortir que de grand matin et le soir. Cela se fait autant que possible, nous dit-on, mais pas d'une manière générale; la chaleur n'est pas seule à éviter: il y a encore les mouches, et celles dites taons sont terribles pour les chevaux étrangers. Nous voudrions encore que dans les écoles de cavalerie le cheval d'un cavalier-propriétaire ne soit jamais donné à un autre cavalier; agir ainsi c'est détruire chez l'homme l'amour de son cheval et en même temps nuire au dit cheval.

Il faudrait aussi que les chevaux de 4 ans eussent régulièrement et à tour de rôle un jour de repos dans la semaine. Ce jour-là ils seraient remplacés par des chevaux supplémentaires de la régie ou autres; l'instruction de l'homme n'en souffrirait guère et on conserverait les chevaux. Quant à la dépense supplémentaire que cela occasionnerait, on la retrouverait dans la plus-value des chevaux et surtout dans le goût du cheval que l'on développerait chez l'homme au lieu de le dégoûter et de l'habituer à abuser des

chevaux, car ce qu'il aura vu faire à la caserne il le fera chez lui; c'est ce qu'il faut éviter.

Le surmenage des jeunes chevaux de cavalerie nous a paru une chose assez fâcheuse pour être signalée, et tout en faisant la part des exigences du service militaire nous croyons qu'il pourrait y être facilement remédié.

B.

Une nouvelle poudre.

La revue anglaise *l'Iron*, du 10 août, publie l'article suivant :

On a souvent demandé à la science une poudre de guerre sans fumée, la fumée étant une gêne extrême sur les champs de bataille comme dans les casemates. Les nuages de fumée servent à masquer une attaque utile, mais ils empêchent le soldat de savoir où et comment il tire. La fumée trahit la position des troupes, et si elle permet à un général de voir où sont ses troupes, elle les montre aussi à son adversaire. Finalement elle est un aide pour l'assaillant, lui permettant, dans les dernières phases du combat, de gagner du terrain en passant inaperçu ; et chacun sait qu'être à l'abri de la vue est presqu'autant à souhaiter qu'être à l'abri du feu. Tout compte fait l'on doit considérer comme un avantage une diminution d'intensité de la fumée sur les champs de bataille.

Cet avantage paraît être offert par la poudre de M. Schulze et la poudre dite E. C. ; mais, par contre, leur pouvoir propulseur est encore fort incertain, et, à ce titre, aucune d'elles ne jouit de la faveur des autorités compétentes. Une troisième poudre vient d'être essayée et d'avoir l'approbation du War Office ; c'est la poudre Johnson Barlaud ou plus brièvement la poudre J. B. En décembre dernier, des essais ont été faits officiellement et des rapports favorables ont été envoyés au War Office.

Pour ces essais on se servit d'un Martini-Henry et d'un Martini-Enfield ; ils donnèrent le résultat suivant. Le Martini-Henry, chargé avec de la poudre du gouvernement à raison de 85 grains donna une vitesse initiale de 1,314 pieds par seconde ; chargé de poudre J. B. à raison de 60 grains, il donna une vitesse de 1520 pieds. Avec un Martini-Enfield, chargé de poudre du gouvernement, la vitesse initiale fut de 1570 pieds ; avec la poudre J. B. de 1890 pieds.

La poudre J. B. donne une trajectoire plus tendue, un recul moins, une vitesse plus grande, et, qualité inappréciable, un encrassement insignifiant. Cette poudre se conserve aussi beaucoup mieux que celle du gouvernement ; elle supporte avec plus de facilité le transport et s'avarie moins ; enfin, elle est moins dangereuse à manipuler et à fabriquer. Son poids spécifique est inférieur, et l'inven-